

ARRETE MUNICIPAL N°2025-27

Portant réglementation temporaire de la circulation – Intervention avec nacelle automotrice rue Marcel Bravo

Le Maire de la Commune de La Ferté Vidame (Eure et Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route et ses dispositions relatives à la sécurité de la circulation sur la voie publique ;

Vu la demande de l'entreprise E.C.M, située 1 rue Notre-Dame de la Ronde – 28100 DREUX, concernant une intervention nécessitant l'usage d'une nacelle automotrice pour la pose de sorties de toit sur un immeuble situé rue Marcel Bravo, propriété d'Habitat Eurélien ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des intervenants et des usagers de la voie publique durant l'intervention ;

ARRÊTE

Article 1 – Interdiction temporaire de circulation

La **circulation de tout véhicule sera interdite** dans la **rue Marcel Bravo**, à La Ferté-Vidame, le **mercredi 25 juin 2025 de 8h00 à 11h00**, afin de permettre l'intervention sécurisée de l'entreprise E.C.M pour la pose de trois sorties de toit à l'aide d'une nacelle automotrice.

Article 2 – Mise en place de la signalisation

Une barrière temporaire sera installée à l'entrée de la rue Marcel Bravo durant l'intervention, sous la responsabilité de l'entreprise E.C.M, qui devra assurer la signalisation réglementaire de la fermeture.

Article 3 – Sécurité et responsabilité

L'entreprise E.C.M est responsable de la sécurisation du périmètre d'intervention ainsi que des dommages éventuels causés à la voirie ou aux usagers durant la durée des travaux. Elle s'engage à retirer tout matériel et obstacle immédiatement après la fin de l'intervention.

Article 4 – Accès riverains et urgences

L'accès des riverains et des véhicules de secours devra être maintenu ou rétabli immédiatement en cas de nécessité.

Article 5 – Exécution

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise E.C.M. Il sera également affiché aux abords de la rue concernée par l'entreprise.

A La Ferté-Vidame, le 24 juin 2025

Le Maire, Catherine STROH

